



- Pour gagner du temps, informez-nous de l'envoi par poste de votre demande.
- La demande peut être envoyée sous forme numérique à info@tenniscortebert-courtelary.ch.
- Des questions ? N'hésitez pas à contacter le-la président·e ou un·e membre du comité.

Demande d'adhésion au TCC : Membre JUNIOR·E (jusqu'au 31.12 de l'année des 18 ans)

À cocher : **Écolier·ère** (horaires restreints) / **Junior·e**

MEMBRE écolier·ère ou junior·e

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Localité :

Date de naissance :

Tél./Mobile :

E-mail :

SCOLARITÉ/APPRENTISSAGE/ÉTUDES

Année de fin de formation

Si écolier·ère, fin de la scolarité obligatoire :

Si en apprentissage, fin de la formation :

Si en études, fin gymnase, école prof., etc. :

LE·LA REPRÉSENTANT·E LÉGAL·E (adresse facturation / responsable du·de la junior·e à l'intérieur des installations)

Nom : Prénom :

Rue : NPA / Localité :

Tél./Mobile : E-mail :

Remarque(s) :

Le-La junior·e ou si encore mineur·e, son-sa représentant·e légal·e, s'engage à informer le TCC dès le moment où le statut ne correspond plus à celui d'un·e junior·e. Par ex.: formation arrêtée / terminée / autre(s).

Lieu / date : Signature du·de la **représentant·e légal·e**
Une signature numérique est possible.



Tarifs : finance d'entrée / clé et cotisations

<u>Membre</u>	<u>Finance d'entrée</u>	<u>Clé *</u>	<u>Cotisations annuelles</u>
1) Écolier·ère **	CHF 0.00	CHF 20.00	CHF 50.00
2) Junior·e ***	CHF 0.00	CHF 20.00	CHF 75.00

* une seule clé par membre.
** jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle se termine la scolarité obligatoire.
*** au maximum jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle iel a atteint 18 ans.

La première année uniquement, la cotisation est dégressive

<u>Date d'entrée au club</u>	<u>Écolier·ère</u>	<u>Junior·e</u>
Entre le 01.06 et le 31.07	CHF 35.00	CHF 50.00
Entre le 01.08 et le 31.08	CHF 20.00	CHF 25.00
Entre le 01.09 et le 31.12	CHF 0.00	CHF 0.00

Membre junior·e – Toute personne physique peut devenir membre junior·e :

Écolier·ère : jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle se termine la scolarité obligatoire – restrictions au niveau des horaires.

Junior·e : à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit la fin de la scolarité obligatoire, mais au maximum jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle iel a atteint 18 ans.

Je demande à ce que l'enfant/l'adolescent·e pour lequel·le j'accepte de prendre la responsabilité au sens du code civil suisse, puisse adhérer au TCC et m'engage à verser, dès réception du bulletin de versement, la somme due.

En cas de démission, je m'engage à restituer sa clé et à ne pas conserver de double. J'ai pris note de l'article 19 des statuts : La démission du club doit être communiquée par écrit au comité jusqu'au 31 décembre.

Dès le 1^{er} janvier qui suit l'année au cours de laquelle le·la jeune adulte a eu 18 ans, iel passera automatiquement en catégorie de membre étudiant·e ou membre individuel·le. Sans demande de la part du·de la représentant·e légal·e au moment de l'adhésion, la facturation continuera à lui être adressée.

C'est le comité qui est compétent pour traiter cette demande d'admission (art. 19 des statuts). Dès le versement effectué, le·la président·e sera contacté·e par mes soins pour organiser la remise d'une clé donnant accès aux installations.

Résumé des règles de réservations : il n'y a aucune heure jouée sans réservation. Les réservations se font via www.tenniscortebert-courtélary → **Ballejaune**. Lors d'une réservation avec un·e invité·e son nom doit être indiqué (6 invité·e·s gratuit·e·s). S'il n'est pas possible de jouer, il faut impérativement annuler la réservation. Le·la membre **écolier·ère et junior·e** a droit à **max. 2 réservations à l'avance**.

Par sa signature, le·la représentant·e légal·e reconnaît avoir eu connaissance des statuts et des règlements du TCC (téléchargeables et consultables sur www.tenniscortert-courtélary.ch) et les accepte.

Lieu / date : Signature du·de la
représentant·e légal·e
Une signature numérique est possible.